



## LA MOBILITÉ



La mobilité tant d'un point de vue matériel que psychologique est indispensable à la mise en œuvre des démarches d'insertion et est un vecteur d'autonomie. En parallèle du réseau départemental « Anjoubus » dont il est gestionnaire, le Conseil général intervient également dans le cadre de son offre d'insertion pour contribuer à lever le frein de la mobilité dans les parcours d'insertion sous plusieurs formes :

### ■ Les services de mise à disposition de deux roues :

Ces «points mobilité» permettent la location d'un cyclomoteur ou d'un scooter afin de réaliser principalement des démarches d'insertion professionnelle mais peuvent aussi être sollicités pour des personnes en démarches d'insertion sociale dans le but de favoriser leur autonomie.

### ■ La préparation du permis de conduire :

Ces actions favorisent une prise en charge plus adaptée de publics qui rencontreraient des difficultés dans une école de conduite traditionnelle.

### ■ L'attribution d'aides financières individuelles :

Elles sont destinées à faciliter la mise en œuvre du projet d'insertion formalisé dans le contrat d'engagement RSA. En 2012, le soutien à la mobilité représente le volet

majeur d'intervention avec 72% du montant dépensé. En effet, sur les 102 293 € consacrés à l'attribution de 165 aides individuelles, 73 871 € concernent 114 aides à la mobilité. À noter que dans plus de 8 cas sur 10, il s'agit d'une aide pour la préparation du permis de conduire.

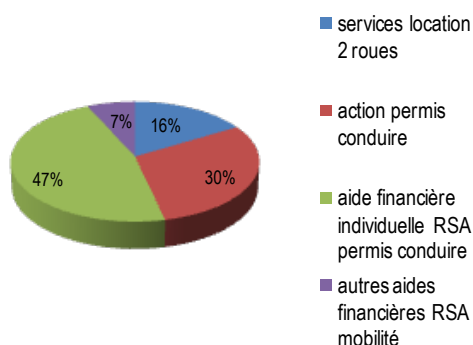
### ■ La tarification réduite sur le réseau Anjoubus

110 000 € de crédits d'insertion contribuent à cette tarification qui concerne un public plus large disposant de ressources inférieures à 80% du SMIC. Avec la carte solidarité, le coût du trajet est de 0,50 € sur l'ensemble du réseau, y compris pour le transport à la demande sur les bassins concernés. En 2012, 696 nouvelles cartes ont été délivrées à des membres d'un foyer bénéficiaire du RSA ainsi que 1 660 renouvellements. Ceci représente environ le quart des demandes.

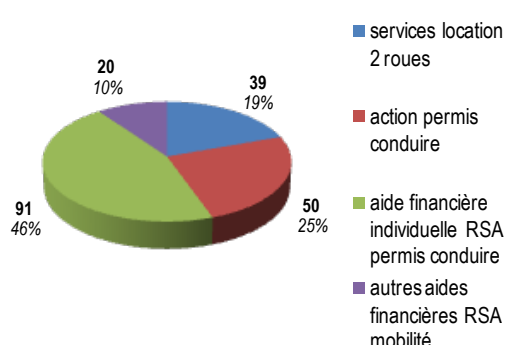


Par ailleurs, le Département agit aussi sur le champ de la mobilité dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes sous forme d'actions collectives (financement complémentaires des points mobilité pour en permettre l'accès aux jeunes) ou d'aides individuelles liées aux parcours.

Répartition du financement CG RSA en faveur de la mobilité (hors Anjou bus)



Nombre de bénéficiaires RSA concernés (hors Anjou bus)



## Les services de mise à disposition de deux roues conventionnés

7 structures sont conventionnées au titre du RSA, plus particulièrement sur les zones rurales. Ces services sont portés par 4 associations d'insertion, 2 centres sociaux et une Mission locale. Selon le portage, des services mobilité complémentaires peuvent être offerts (mise à disposition de vélos ou de voitures par exemple) ou ces services peuvent s'adresser à un public plus large avec une tarification différenciée. Le budget consacré est de 22 608€ soit un coût moyen par utilisateur RSA de 580€.

39 bénéficiaires du RSA ont utilisé un cyclomoteur/scooter pour 2 954 jours de location, ce qui représente le quart d'utilisation de ces services. La part importante d'utilisateurs revient aux jeunes de moins de 26 ans. En effet 9 666 jours de location pour 170 jeunes ont été financés dans la cadre des actions collectives FAJ auprès de 9 structures.

## Les caractéristiques

- La location doit rester temporaire, 3 à 4 mois maximum exceptionnellement renouvelable pour tenir compte d'une situation particulière.
- Un travail sur l'accès à l'autonomie dans les déplacements doit être organisé avec l'utilisateur.
- Un contrat de location est établi entre la structure et le bénéficiaire, il inclut la mise à disposition du deux-roues, l'assurance et l'équipement nécessaire (casque, antivol et gilet).
- L'utilisateur verse une caution et participe au coût de la location et en cas de location dans la durée, un paiement échelonné doit être prévu.
- Afin d'assurer la sécurité des bénéficiaires, un soutien à la prise en main du véhicule ainsi que des contrôles réguliers des véhicules doivent être organisés.

## Les impacts de l'utilisation des services de mise à disposition

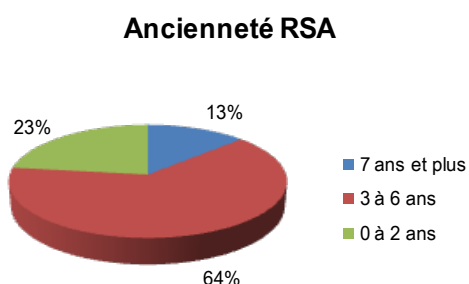
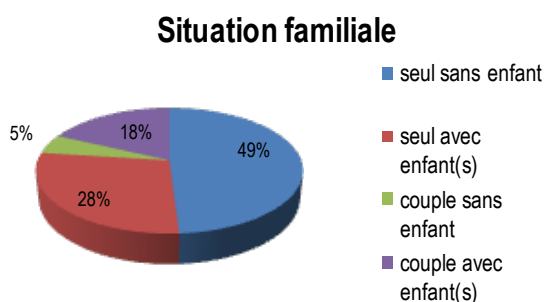
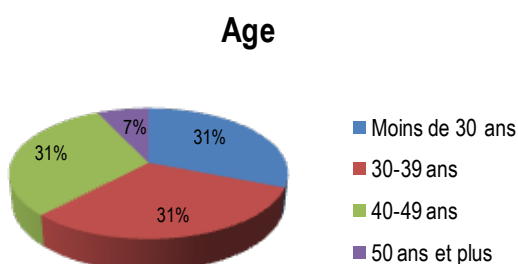
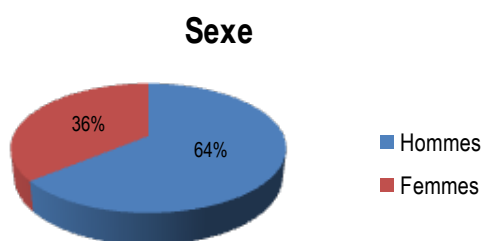
- Ces locations ont permis très majoritairement l'accès ou le maintien dans l'emploi (notamment en contrat aidé dans un chantier, mises à dispositions AI, saisons...) ou alors l'accès à une formation, à une EMT.
- Bien qu'inégalement valorisé, ces locations temporaires permettent d'avancer sur l'autonomie de déplacement soit par l'achat de son propre moyen de locomotion (dénombré dans 7 situations), soit par le passage du permis de conduire (2 situations).

## La préparation du permis de conduire

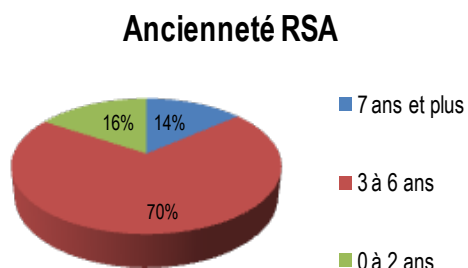
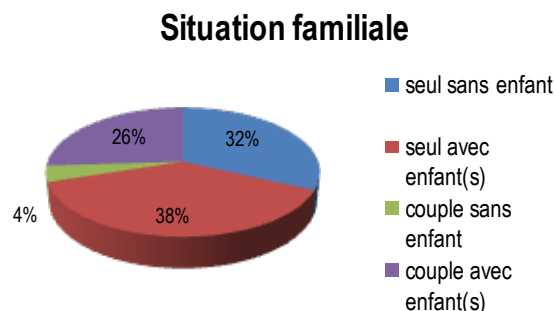
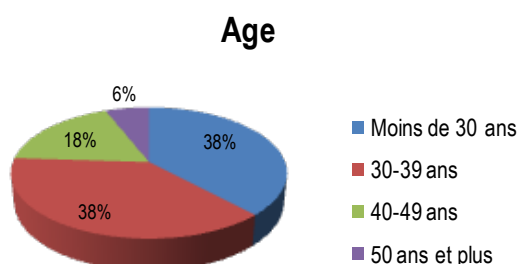
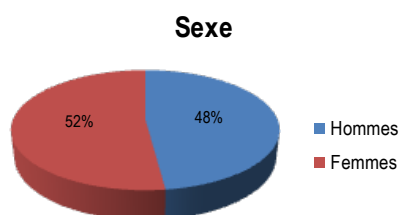
- 2 initiatives ont été financées à hauteur de 49 448€ dont une portée par une école de conduite associative pour un coût moyen de 989€.
- 50 personnes ayant des difficultés particulières d'apprentissage (savoirs de base, aptitudes à la conduite, stress important...), majoritairement de l'agglomération angevine, ont ainsi bénéficié d'un accompagnement plus soutenu aussi bien pour le code que pour la conduite.

# ■ Comparaison des profils des utilisateurs

## Location deux-roues



## Préparation permis



### Commentaires :

■ Les services de location de deux-roues situés principalement en zones rurales sont utilisés en proportion plus importante par des hommes, avec une part plus élevée de bénéficiaires âgés de 40 ans et plus. La situation familiale correspond pour moitié à des personnes sans enfant à charge.

■ La préparation du permis concerne de façon plus homogène les hommes comme les femmes, plus jeunes puisque les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ont moins de 40 ans, avec des enfants à charge.

■ Les bénéficiaires qui préparent le permis de conduire sont depuis plus longtemps dans le dispositif RSA 84 % ont une ancienneté supérieure à 2 ans contre 77% pour ceux qui louent un cyclo.

## Autres initiatives

■ Par ailleurs, le Département est porteur du site de covoiturage 49 et soutient la mobilité des publics fragiles au travers d'initiatives comme :

- Le vélodon qui a permis de collecter des vélos auprès des habitants du Maine-et-Loire et de les remettre en état dans des ateliers d'insertion avec le soutien de l'Ademe. Les 75 vélos ainsi rénovés ont pu être donnés à 11 structures pour faciliter les déplacements des personnes en parcours d'insertion
- Le don de véhicules légers ou utilitaires aux structures d'insertion pouvant servir à la mobilité des publics (exemple véhicules support du provoiturage MDE Saumur Loire vallées d'Anjou)
- L'information par le biais du Portail insertion qui recense l'offre et les liens utiles en matière de déplacements

## Évolutions et perspectives

■ L'intervention du Département repose sur une offre mise en place il y a déjà de nombreuses années. Elle n'a connu que peu d'évolution et au final force est de constater que les actions ne touchent qu'un nombre réduit de personnes :

- Les points mobilité ont été créés en première réponse aux difficultés de mobilité en zones rurales. De fait, ces initiatives sont dispersées et restent de petite taille. Leur situation économique est fragile.
- Le soutien à la préparation du permis de conduire, quant à lui, a pris au fil des années de l'ampleur sans que nous puissions toujours mesurer si cette préparation est menée à terme et le cas échéant évaluer son impact dans les parcours.

■ Malgré la richesse des actions et initiatives mises en place par les collectivités ou les partenaires associatifs, l'offre bien que diversifiée ne répond encore que partiellement aux besoins et différents constats perdurent :

- Manque de moyens sur certains territoires
- Méconnaissance et sous utilisation de l'offre existante
- Déficit de diagnostic et d'accompagnement « mobilité » dans les parcours individuels
- Émiettement de l'offre et manque de synergies entre les acteurs, de coordination
- Fragilité économique de certaines initiatives

■ Le Département a défini la mobilité comme axe de développement prioritaire dans son Pacte territorial pour l'insertion (PTI) et son Programme départemental d'insertion (PDI). Aussi, avec le concours du Fonds social européen, il souhaite faire évoluer l'offre mobilité existante et lancer une étude diagnostic pour voir comment redynamiser les réponses.



Conseil général de Maine-et-Loire  
Direction générale adjointe du Développement social et de la solidarité  
Direction insertion et habitat / Service insertion  
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9  
02 41 81 49 49 - [www.cg49.fr](http://www.cg49.fr) - [service-insertion@cg49.fr](mailto:service-insertion@cg49.fr)

